



Aisance de voirie , droit d acces

Par **mike211211**, le **11/06/2011** à **00:00**

Bonjour, une demande d'accès pour mon terrain qui est constructible, actuellement un fossé communal (évacuation de toutes les eaux) entrave cet accès. J'ai fait une demande en mairie, mais on me demande d'effectuer les travaux. Le fossé est en totalité sur le domaine public (j'ai fait borner mon terrain à mes frais pour avoir l'alignement). Suite à ma visite au cadastre, puis à ma demande auprès de Légifrance, et au tél 3939, on me renvoie sur la commune pour effectuer les travaux. On m'a cité différents articles L141-8, L131-1 Suivant le service auquel je m'adresse les réponses sont différentes. Pouvez-vous me dire qui doit effectuer les travaux ? Réalisation d'un pont (busage du fossé) sur le domaine public ? Et qui doit payer les travaux ? Dans l'attente de votre réponse, recevez mes sincères salutations.